

**Procès-Verbal
Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal
Du jeudi 17 juin 2021 à 20h00**

Par convocations individuelles adressées le 11 juin 2021 aux Conseillers Municipaux, et affichage du même jour à la porte de la mairie, le Conseil Municipal a été invité à se réunir en séance ordinaire le 17 juin 2021.

ORDRE DU JOUR

1. Nomination d'un secrétaire de séance
2. Approbation du compte rendu précédent
3. Informations sur les décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations d'attributions
4. Maison France Services
 - a. Projet de transformation numérique des collectivités
 - b. Modification de la salle du coffre de l'agence postale
 - c. Recrutement de personnel
 - d. Mise à disposition de personnel à la mairie de l'Isle sur Serein
 - e. Modification des horaires d'ouverture de l'agence postale
5. Vente de la boulangerie
6. Subvention à la résidence Adélie
7. Validation du document unique
8. Conventionnement avec le CDG 89 pour dispositif de signalement
9. Vérification électrique des bâtiments
10. Recensement de la population 2022
11. Clôture aire de jeux
12. Agence postale : achat d'un copieur
13. Travaux de voirie sous mandat
14. Achat de panneaux
15. Questions diverses

L'an 2021, le 17 juin à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune nouvelle de Guillon-Terre-Plaine s'est réuni à la salle de réunion de la commune historique de Guillon sous la présidence de Monsieur GROGUENIN Jean-Louis, Maire.

Etaient présents :

Anne ALLOU, Anne CHANCEREL, Cédric CHAVENAY, Emmanuel CHEVILLOTTE, Stéphane DOREY, Agnès FOURNIER, Marie-Laure GRIMARD, Jean-Louis GROGUENIN, Emmanuel HIVERT, Jean-François IMBERT, Christelle LABILLE, Jean-Paul MOIRON, Catherine PETIT, Pierre-Yves ROY, Christian SCHILTZ, Daniel THORET.

Absent excusé :

Absents : Fabien ASSIER, Jean-Philippe JULLIEN, Baptiste PERROT.

Pouvoir :

Nombre de présents à l'ouverture de la séance

16 présents.

1. Nomination d'un secrétaire de séance

Monsieur Pierre-Yves ROY est nommé secrétaire de séance.

2. Approbation du compte rendu précédent

Le compte rendu de la séance de conseil municipal du 20 mai est approuvé à l'unanimité.

3. Informations sur les décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations d'attributions

a. Signalétique randonnée pédestre

Nous avons été sollicités par le Pays Avallonnais pour l'installation d'un panneau de départ pour la boucle de randonnée pédestre sur le panneau installé sur le parking devant la mairie de Guillon.

Cette signalétique comprendra des panneaux directionnels en complément du balisage existant et des panneaux de départ avec les informations utiles aux visiteurs pour leur promenade.

2. Maison France Services

a. Projet de transformation numérique des collectivités

Dans le cadre du plan France Relance, le Gouvernement a mis en place le **fonds « Transformation numérique des collectivités territoriales »** pour accompagner les collectivités territoriales dans la définition et la réalisation de leurs projets de transformation numérique. L'objectif est d'utiliser le numérique pour que les services publics soient plus accessibles pour les citoyens, au plus près de leurs usages du quotidien.

Dans ce cadre, la Préfecture de l'Yonne lance un appel à projets à destination des collectivités territoriales qui a pour ambition de :

- Soutenir la transformation numérique des collectivités les moins avancées en matière de numérique
- Mettre en place des solutions pérennes pour engager une vraie transformation numérique
- Promouvoir une administration de qualité, responsable, inclusive et innovante
- Renforcer les collaborations entre l'Etat et les collectivités en matière de transformation numérique.

Les Projets éligibles

Cet appel à projets est destiné en priorité aux petites et moyennes collectivités territoriales et a pour but de **financer des projets numériques qui auront un effet concret sous 2 ans**. La priorité est donnée aux projets avec un effet sur la vie quotidienne des citoyens et sur leurs relations avec l'administration locale. La montée en compétence des collectivités et la mutualisation des initiatives doivent être recherchées.

Les projets n'ayant pas démarré ainsi que les projets en cours pourront être financés.

Suivant ces principes nous pensons pouvoir inscrire notre démarche dans le cadre :

- **Du financement d'un projet numérique améliorant la relation à l'utilisateur.** Cette thématique peut recouvrir un besoin de repenser la relation entre les usagers et les collectivités locales dans des lieux physiques, au téléphone, sur internet, ou qui propose de nouveaux services interactifs. Les projets seront appréciés en fonction des améliorations générées par le projet sur les agents ou les citoyens, l'efficacité et l'efficience générée, ainsi que les économies éventuelles.
- **L'accompagnement par un expert pour définir ou mettre en œuvre des projets numériques.** Cette thématique comprend le financement d'études ayant pour objet de définir des stratégies de transformation numérique pour la collectivité (cadrages, diagnostics, définition de trajectoires), un accompagnement de projets par des prestataires spécialistes du numérique (expertise technique, conduite du changement, etc.), un accompagnement à l'intégration et au déploiement au sein de la collectivité de solutions numériques existantes, par des experts du numérique. Les projets seront appréciés en fonction de leurs impacts et de la localisation des entreprises prestataires.
- **Améliorer les connaissances et les compétences des agents en matière numérique.** Cet axe peut recouvrir un besoin de formation au numérique à l'attention des agents, la promotion de l'inclusion numérique auprès des agents les plus en difficulté dans ce domaine, la valorisation des compétences et le cas échéant un besoin de certification des compétences. Les projets seront appréciés au regard du nombre d'agents impactés et du développement des compétences des agents et de l'organisation.

Nous avons donc posé notre candidature auprès des services préfectoraux pour un soutien financier dans la création d'un site internet via une subvention de 2800 € pour un projet de site à 3500 € HT.

Dès que nous aurons une réponse sur cette candidature nous reviendrons vers les membres du conseil municipal pour ce dossier.

b. Modification salle coffre-fort agence postale

Dans le cadre de l'aménagement de la Maison France Services nous devons modifier l'emplacement du coffre-fort avec l'installation d'une nouvelle porte coupe-feu. Un devis a été demandé à l'entreprise GIRARD, il s'élève à 1288 €HT.

Il est proposé de retenir ce devis.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, passe au vote
Et à 16 pour, 0 abstention, 0 contre,
ACCEPTE le devis de l'entreprise GIRARD
AUTORISE Le Maire à signer le devis,
CHARGE Le Maire de notifier cette décision,
AUTORISE Le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

c. Recrutement du personnel

Lors de notre dernier conseil nous avons créé 4 postes d'adjoints administratifs pour la Maison France Services et l'agence postale.

Dans un 1^{er} temps nous avons fait le choix d'augmenter le temps d'ouverture de l'agence postale en passant notre agent, actuellement en poste, à 35 heures au 1^{er} septembre 2021. Cette démarche nous permettra de faire une montée en puissance de notre agence postale avant l'ouverture de la Maison France Services.

Il nous reste à réfléchir pour le temps de travail du 2^{ème} agent.

Nous avons ouvert 3 postes :

- 1 à 35 heures
- 1 à 30 heures
- 1 à 24 heures.

Lors de la proposition de création de la Maison France Services, il avait été évoqué l'éventuelle mise à disposition 1 agent pour leur future agence postale de l'Isle sur Serein. A ce jour nous n'avons reçu aucune demande officielle de la part de cette commune.

Nous avons effectué plusieurs simulations financières :

Solde à charge actuel pour 2021	3 517,40 €
Participation agence postale (année 2021)	14 725,00 €
Participation maison France services	30 000,00 €
Total annuel estimé	44 725,00 €
Solde à charge (déduction sub 30 000 € + 14 725 €)	12 576,75 €
Surcoût par rapport à l'état actuel	9 059,35 €
Solde à charge	9 616,25 €
Surcoût par rapport à l'état actuel	6 098,85 €
Solde à charge	4 678,75 €
Surcoût par rapport à l'état actuel	1 161,35 €

Le recrutement du 2^{ème} agent permettra de créer une équipe dans les locaux de l'agence postale, une plus grande amplitude d'ouverture des services postaux et France Services et créer un vrai pôle services sur notre territoire.

Monsieur Le Maire précise que la subvention pour la Maison France Services est, pour le moment, un dispositif valable sur 2 ans. Il se demande quel sera son avenir.

Il est aussi difficile de fixer un temps de travail précis tant qu'on n'aura pas la demande de la commune de l'Isle sur Serein.

Compte tenu de ces éléments de simulation, les membres du conseil municipal propose de recruter en priorité un agent à 35 heures en qualité de contractuel dès que la labellisation de la Maison France services sera actée.

d. Mise à disposition de personnel à la mairie de l'Isle sur Serein

La commune l'Isle sur Serein va bénéficier de la mise à disposition gratuite d'un agent de Noyers sur Serein pour 6 heures par semaine.

Cet agent est un agent de la Poste rémunéré par la Poste.

Le Président de la Communauté de Communes du Serein souhaiterait qu'il en soit de même pour l'agent venant de Guillon Terre Plaine, or à Guillon, il s'agit d'un agent communal et il reste un reste à charge après subvention.

Monsieur Le Maire propose d'accepter le principe d'une mise à disposition de notre personnel à la mairie de l'Isle sur Serein mais avec une participation financière en fonction des heures demandées par l'Isle sur Serein. Une convention devra être établie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, passe au vote

Et à 16 pour, 0 abstention, 0 contre,

ACTE le principe de refacturation de la mise à disposition à la mairie de l'Isle sur Serein,

AUTORISE Le Maire à signer la convention de mise à disposition le moment venu,

CHARGE Le Maire de notifier cette décision,

AUTORISE Le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

e. Horaires agence postale

Conformément à la décision prise lors du dernier conseil municipal nous avons créé un poste d'adjoint administratif à 35 heures pour l'agence postale. L'agent actuellement en place sera nommé sur ce poste au 1^{er} septembre 2021.

Les horaires d'ouverture de l'agence postale au 1^{er} septembre 2021 seront donc le suivant :

- Lundi 9h00 à 13h00 et 13h30 à 16h30
- Mardi 9h00 à 13h00 et 13h30 à 16h30
- Mercredi 9h00 à 13h00 et 13h30 à 16h30
- Jeudi 9h00 à 13h00 et 13h30 à 16h30
- Vendredi 9h00 à 13h00 et 13h30 à 16h30

Il est précisé que ces horaires pourront être aménagés suivant les nécessités liées au service.

Une modification pourra avoir lieu au moment de la labellisation Maison France Services quand 2 agents seront présents.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, passe au vote

Et à 16 pour, 0 abstention, 0 contre,

VALIDE ces nouveaux horaires à compter du 1^{er} septembre 2021,

AUTORISE Le Maire à signer la convention avec La Poste,

CHARGE Le Maire de notifier cette décision,

AUTORISE Le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

3. Vente de la boulangerie

Comme nous l'avons évoqué lors de la séance de conseil municipal du 16 octobre dernier, nous avons mis en vente le bâtiment de l'ancienne boulangerie.

A ce jour nous avons reçu une offre à 100 000 € pour l'achat de la boulangerie de Monsieur HILL Mathieu.

Les membres du conseil municipal jugent cette offre économiquement satisfaisante.

Il est proposé d'autoriser Le Maire à accepter cette offre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, passe au vote

Et à 16 pour, 0 abstention, 0 contre,

ACCEPTÉ l'offre d'achat à 100 000 € de Monsieur HILL Mathieu,

AUTORISE Le Maire à signer la promesse de vente,

CHARGE Le Maire de notifier cette décision,

AUTORISE Le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Dans le cas où cette vente n'aboutirait pas, nous devons poursuivre la mise en vente avec des mandats de vente non exclusifs confiés à :

- PROPRIETES PRIVEES.COM (Vanessa Febvre)
- A LA LUCARNE.COM (Elodie Pautrat)

Il est proposé de délibérer pour autoriser Le Maire à signer ces mandats de vente et l'autoriser à effectuer une vente s'il la juge économiquement satisfaisante.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, passe au vote

Et à 16 pour, 0 abstention, 0 contre,

AUTORISE Le Maire à signer les mandats de vente,
AUTORISE Le Maire à accepter une offre qu'il jugerait économiquement satisfaisante,
CHARGE Le Maire de notifier cette décision,
AUTORISE Le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

4. Subvention à la résidence Adélie

La résidence Adélie a organisé le 14 juillet 2020 une journée conviviale et festive entre les soignants et les résidents.

Cette journée a eu un grand succès. La résidence Adélie souhaite donc renouveler cette opération. Il est demandé le soutien financier de la mairie pour pérenniser cette manifestation à hauteur de 300€. Il est précisé qu'aucune participation n'est demandée aux participants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, passe au vote

Et à 16 pour, 0 abstention, 0 contre,

ATTRIBUE une subvention de 300 € à la résidence Adélie,

CHARGE Le Maire de notifier cette décision,

CHARGE Le Maire de verser cette subvention,

AUTORISE Le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

5. Validation du document unique

Madame la 1^{ère} Adjointe au Maire rappelle aux membres présents que, selon les articles L.4121-1 et suivants du Code du travail, toute autorité territoriale doit évaluer les risques pour la santé et la sécurité de ses agents.

Les résultats de cette évaluation doivent être transcrits dans un document de synthèse : le document unique.

Madame la 1^{ère} Adjointe au Maire informe l'assemblée délibérante que le document unique d'évaluation des risques professionnels est aujourd'hui entièrement rédigé.

Il a reçu un avis favorable du Comité d'Hygiène Sécurité et Conditions de Travail (CHSCT) en date du 27 mai 2021.

Ce document recense, évalue et analyse l'ensemble des risques professionnels de chaque poste de travail ainsi que des plans d'actions.

Madame la 1^{ère} Adjointe au Maire précise qu'il s'agit d'un document vivant. Il devra être mis à jour au minimum annuellement, ainsi que lors de tout changement technique, organisationnel ou humain.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, passe au vote

Et à 16 pour, 0 abstention, 0 contre,

APPROUVE le document unique,

CHARGE La 1^{ère} Adjointe au Maire de mettre le plan d'actions en place,

CHARGE La 1^{ère} Adjointe au Maire de notifier cette décision,

AUTORISE La 1^{ère} Adjointe au Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Pour résumé voici les actions à mettre en œuvre :

Unité de travail entretien des locaux :

- Réaliser un stockage des produits d'entretien chimiques dans des bacs de rétention,
- Réaliser un stockage des produits dans un lieu aéré,
- Recenser les fiches de données de sécurité des produits,
- Réaliser un affichage au lieu de stockage des produits,
- Fournir une blouse de ménage à l'agent.

Unité de travail agence postale :

- Remplacer le fauteuil dactylo,
- Revoir l'aménagement du poste de travail de l'agent,
- Revoir l'agencement des caisses de régie,
- Réaliser la vérification des installations électriques,
- Mettre à jour le Dossier Technique Amiante,
- Fournir une attestation de détention du permis de conduire,
- Réaliser une formation à l'utilisation des extincteurs,

- Fournir une trousse de secours,
- Fournir une attestation de détention du permis de conduire.

Unité de travail service administratif :

- Fournir une attestation de détention du permis de conduire,
- Réaliser la vérification des installations électriques,
- Mettre à jour le Dossier Technique Amiante,
- Réaliser un affichage des numéros d'urgence,
- Réaliser une formation à l'utilisation des extincteurs,
- Afficher la procédure d'évacuation des locaux,
- Former des sauveteurs secouristes du travail.

Unité de travail service technique :

- Equiper les véhicules de bandes réfléchissantes,
- Equiper les tracteurs de panneau tri flash AK5,
- Pour la conduite du tracteur, le CACES est nécessaire,
- Délivrer les autorisations de conduite aux agents,
- Délivrer les ordres de missions aux agents,
- Ne pas utiliser la tondeuse autoportée sur la voie publique,
- Réaliser un stockage des produits d'entretien chimiques dans des bacs de rétention,
- Réaliser un stockage des produits dans un lieu aéré,
- Recenser les fiches de données de sécurité des produits,
- Réaliser un affichage au lieu de stockage des produits,
- Le compresseur est à vérifier tous les 10 ans par un organisme agréé
- Réaliser une formation à l'utilisation des extincteurs,
- Réaliser un affichage des numéros d'urgence,
- Afficher la procédure d'évacuation des locaux,
- Former des sauveteurs secouristes du travail.
- Réaliser la vérification des installations électriques,
- Mettre en sécurisation la mezzanine,
- Aménager un vestiaire avec WC, douche, chauffage et des casiers doubles
- Mettre à jour le Dossier Technique Amiante,
- Fournir une attestation de détention du permis de conduire.

Il est précisé que le service prévention reviendra en 2022 pour l'état d'avancement des actions à mettre en place notamment pour le service technique.

6. Conventonnement avec le CDG 89 pour le dispositif de signalement

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 6 quater A ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 26-2 ;

Vu le décret n° 2020-256 du 13 mars 2020 relatif au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissement sexistes dans la fonction publique ;

Vu la convention proposée par le Centre de gestion de l'Yonne (CDG89).

Considérant que toute autorité territoriale a l'obligation de mettre en place un dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissement sexistes ;

Considérant que le CDG89 propose de mettre en place ce dispositif, pour le compte des collectivités territoriales et de leurs établissements publics qui en font la demande ;

Considérant que le dispositif de signalement mis en place par le CDG89 a été transmis pour information aux membres du CT-CHSCT lors de la séance du 27/05/2021

Il est proposé au conseil municipal de conventionner avec le CDG 89 pour la mise en place du dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissement sexistes dans les conditions suivantes :

1. Signalement : Les signalements des victimes ou témoins de tels actes seront effectués via un formulaire spécifique, disponible sur le site internet du CDG89 et adressé :
 - Soit par mail à l'adresse suivante : signalement@cdg89.fr
 - Soit par papier avec la mention « Signalement – confidentiel » à l'adresse du CDG 89 : 47 rue Theodore de Bèze – 89000 AUXERRE
2. Les agents concernés : l'ensemble du personnel de la collectivité (stagiaires, titulaires, contractuels, apprentis, bénévoles), victimes ou témoins des agissements.
3. Cellule de traitements des signalements : une cellule de traitement pluridisciplinaire des signalements est mise en place au sein du CDG 89. Elle est composée d'un agent spécialiste en prévention des risques professionnels, d'un juriste, d'un ACFI.
Elle a pour mission :
 - De recevoir les signalements des agents s'estimant victimes ou témoins,
 - D'orienter les agents s'estimant victimes vers les services professionnels compétents chargés de leur accompagnement et soutien
 - D'orienter les agents s'estimant victimes ou témoins vers les autorités compétentes pour prendre toutes mesures de protection fonctionnelle et assurer le traitement des faits signalés.

Les membres de la cellule sont soumis aux obligations de confidentialité.

4. Tarif

La mission de la cellule signalement du cdg89 donne lieu à une contribution spécifique de la Collectivité bénéficiaire, fixée selon les modalités arrêtées par le Conseil d'Administration du CDG89 dans sa séance du 25/01/2021

Effectif de la collectivité	Forfait annuel
De 1 à 10 agents	100 €
De 11 à 20 agents	150 €
De 21 à 30 agents	200 €
De 31 à 50 agents	300 €
A partir de 51 agents	600 €

L'effectif de la collectivité donnant lieu à contribution sera apprécié au 1^{er} janvier de l'année.

5. RGPD

Le CDG89 s'engage à mettre en œuvre cette procédure dans le respect des dispositions du RGPD.

Il est précisé que pour notre collectivité notre tarif sera de 100 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, passe au vote

Et à 16 pour, 0 abstention, 0 contre,

ACTE le conventionnement avec le CDG 89,

AUTORISE La 1^{ère} Adjointe au Maire à signer la convention avec le CDG 89,

CHARGE La 1^{ère} Adjointe au Maire de notifier cette décision,

AUTORISE La 1^{ère} Adjointe au Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

7. Vérification électrique des bâtiments

Suite à la visite du service prévention du centre de gestion il a été rappelé notre obligation de faire réaliser une vérification périodique des installations électriques des bâtiments communaux (arrêté du 26 décembre 2011 relatif aux vérifications des installations électriques).

Cette vérification doit avoir lieu dans tous les établissements ouverts au public et aux travailleurs.

La vérification générale périodique permet d'évaluer et maîtriser les risques électriques et d'identifier les défaillances possibles sur les installations. Il s'agit d'un **contrôle préventif permettant de limiter les risques d'incendie** provoqués par une panne, une surchauffe ou un élément défaillant de l'électricité.

Notre parc d'établissements est composé de :

Vignes	Cisery	Guillon
Ancienne mairie	Ancienne mairie	Mairie
Salle des fêtes	Salle communale	Eglise
Eglise	Eglise	Agence postale
Trévilley	Sceaux	Salle des fêtes
Salle communale	Ancienne mairie	Les locaux techniques
Ancienne mairie	Eglise	
Eglise	Salle des fêtes	

Suivant cette obligation, nous procédons actuellement à l'établissement de plusieurs devis auprès de :

- Société VERITAS
- Société VERITECH
- Société DS CONTROLES

Dès que nous aurons reçu tous les devis nous les présenterons lors du conseil municipal.

8. Recensement de population

Compte tenu du contexte sanitaire le recensement de la population, initialement prévu en début d'année 2021, a été repoussé d'une année. Il se déroulera du 20 janvier au 19 février 2022.

Le nombre de logements à recenser sera d'environ 502.

Madame GENDEL est nommée agent coordonnateur. Elle sera responsable de la préparation, de la réalisation de la collecte, l'encadrement des agents recenseurs. Ses missions débuteront de début novembre 2021 jusqu'à la fin de la collecte.

Le temps de travail est estimé à 13 jours.

Nous devons recruter 3 agents recenseurs. Ces agents devront avoir une très grande disponibilité, le permis B avec un véhicule personnel, être organisés, acceptés les horaires décalés (travail en soirée et le week-end), avoir des qualités relationnelles, faire preuve de discrétion et être dynamiques.

Ces agents travailleront par secteur :

- Sceaux / Perrigny / Courterolles = 166 logements
- Vignes / Trévilley / Cisery = 141 logements
- Guillon = 192 logements.

Compte tenu de la charge de travail pour les agents recenseurs, il est proposé de fixer leur indemnité de recensement à 800 € brut.

Nous n'avons pas encore le montant de la subvention allouée pour le recensement 2022 mais pour 2021 elle aurait dû être de 1479 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, passe au vote

Et à 16 pour, 0 abstention, 0 contre,

FIXE les indemnités des agents recenseurs à 800 € pour l'année 2021,

AUTORISE La 1^{ère} Adjointe au Maire à signer les arrêtés de recrutement,

CHARGE La 1^{ère} Adjointe au Maire de notifier cette décision,

AUTORISE La 1^{ère} Adjointe au Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

9. Clôture aire de jeux

Nous devons installer une clôture pour sécuriser l'aire de jeux. Plusieurs devis ont été demandés :

Entreprise MILLET

- Fourniture et pose : 10 837.80 € HT
- Fourniture seule et pose par nos agents : 8200.00 € HT

Entreprise MANUTAN

- Fourniture et pose : 18 705.28 € HT

Entreprise DEJOU

- Fourniture et pose modèle barreaudage type nature vert : 15 325.00 € HT
- Fourniture et pose modèle type Décor : 12 575.00 € HT

Lors du dernier conseil municipal nous avons choisi le modèle proposé par l'entreprise MILLET, nous avons également demandé l'étude de différentes poses :

- Au sol,
- Sur muret,
- Entre les arbres.

Après étude sur site et au vu de la surface nécessaire, il est impossible de prévoir une clôture en intérieur des arbres. Il est donc décidé une installation sur le muret côté Serein et rue et au sol.

L'entreprise MILLET nous a fait parvenir son nouveau devis, il s'élève à **11 874.50 € HT**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, passe au vote

Et à 14 pour, 0 abstention, 2 contre,

ACCEPTÉ le devis de l'entreprise MILLET pour 11 874.50 € HT,

AUTORISE La 1^{ère} Adjointe au Maire à signer le devis,

CHARGE La 1^{ère} Adjointe au Maire de notifier cette décision,

AUTORISE La 1^{ère} Adjointe au Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

En option il a également proposé une clôture sur le muret jusqu'au local technique côté Serein à **1868.75€ HT**.

Compte tenu que cette partie ne sera pas dans la surface de l'aire de jeux, ce n'est pas une obligation, juste une précaution.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, passe au vote

Et à 1 pour, 2 abstentions, 13 contre,

REFUSE le devis de l'entreprise MILLET pour 1 868.75 € HT,

CHARGE La 1^{ère} Adjointe au Maire de notifier cette décision,

12. Agence postale : achat d'un copieur

Le copieur actuellement utilisé à l'agence postale est ancien et n'a pas de contrat de maintenance.

Il n'a donc plus révisé depuis plusieurs années.

Dans le cadre de notre projet d'installation d'une maison France Services, plusieurs postes informatiques seront installés.

Afin de réduire les coûts de reprographie il est proposé de :

- Supprimer le copieur actuellement en place,
- Supprimer l'imprimante à jet d'encre existante
- Installer un copieur unique en réseau pour les 3 postes.

Des devis ont été demandés, ils s'élèvent à :

- **DACTYL BURO**
 - Modèle 25 pages / minute
 - Noir et couleur
 - 2 cassettes (A4 et A3)
 - Volume copie 300 noir et 300 couleurs / mois
 - En location avec contrat de maintenance : 190 € HT/trim soit 760 € HT/an
 - En achat avec contrat de maintenance 3200 € + 30 € / trim soit 120 €
- **REX ROTARY**
 - Modèle 30 pages / minute
 - Noir et couleur
 - 2 cassettes (A4 et A3)
 - Volume copie 300 noir et 300 couleurs / mois
 - En location avec contrat de maintenance (reconditionné à neuf) : 56€ HT/mois soit 672 € HT/an
 - En location avec contrat de maintenance (modèle neuf) : 86 € HT/mois soit 1032 € HT/an
- **YONNE COPIE**
 - Modèle 25 pages / minute
 - Noir et couleur

- 2 cassettes (A4 et A3)
- Volume copie 300 noir et 300 couleurs / mois
 - En location avec contrat de maintenance (modèle neuf) : 71 € HT/mois soit 852 € HT/an
 - En achat avec contrat de maintenance : 2 600 € HT + 25. 78 € HT/mois de maintenance (309.36 € /an)

Il est proposé une acquisition en location auprès de Rex Rotary car cette formule permet de changer au bout de 5 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, passe au vote

Et à 16 pour, 0 abstention, 0 contre,

ACCEPTÉ le devis de la société REX ROTARY pour un modèle en location à 56 € HT / mois,

AUTORISE Le Maire à signer le devis,

CHARGE Le Maire de notifier cette décision,

AUTORISE Le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

13. Travaux de voirie sous mandat

La commune nouvelle a confié des travaux de voirie sous mandat à la Communauté de Communes du Serein dans le cadre du marché de travaux de voirie 2021 concernant le dérasement entre Trévilly et Trésiselot.

Les tarifs des travaux pour l'année 2021

Dérasement 1.35 € HT le ml

Les conditions financières estimatives sont :

DERASEMENTS 1460 ml x 1.35 € = 1971.00€ HT

TOTLA GENERAL = 1971.00 € HT

TVA 20% = 394.20 €

TOTAL TTC = 2365.20 €

Sur ces bases, la commune nouvelle de GUILLON TERRE PLAINE devra s'acquitter, pour les travaux de voirie sous mandat de l'année 2021, de la somme estimative de 2365.20 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, passe au vote

Et à 16 pour, 0 abstention, 0 contre,

AUTORISE Le Maire à signer cette convention,

CHARGE Le Maire de notifier cette décision,

AUTORISE Le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

14. Achat de panneaux

Une commande groupée d'achat de panneaux routiers devait être par la communauté de communes, un souci administratif a fait prendre du retard dans cette commande.

Nous traitons donc en direct avec la société KGMAT pour cette commande.

Elle comprendra des panneaux :

- « STOP »
- « Céder le passage »
- « Limitation de tonnage »
- « Sens interdit »
- De stationnement,
- Pour les entrées de village (Courterolles et Perrigny)
- Des miroirs

Et la quincaillerie nécessaire aux installations.

Il est proposé d'autoriser Le Maire à effectuer cet achat pour un montant maximum de 3500 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, passe au vote

Et à 16 pour, 0 abstention, 0 contre,

AUTORISE Le Maire à signer le devis pour un montant maximum de 3500 € HT,

CHARGE Le Maire de notifier cette décision,

AUTORISE Le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

10. Questions diverses

a. Contrôle des points d'eau pour la défense incendie

Nous avons reçu une proposition de la Communauté de Communes pour une mutualisation des contrôles de points d'eau pour la défense incendie.

Après interrogation de la Préfecture la CCS pourra organiser ces contrôles dans le cadre d'une convention de travaux sous mandat.

b. Demande aménagement réduction de la vitesse

Monsieur CHEVILLOTTE et Madame ALLOU font remarquer qu'il est récurrent que des véhicules roulent trop vite dans la Rue Vaux Marins au niveau de la Maison de retraite.

Ils demandent une réflexion pour l'installation de dispositifs de réduction de la vitesse.

c. Conseil d'école de Montfaut

Madame GRIMARD informe l'assemblée que projet de spectacle aura lieu au groupe scolaire de Guillon en interne (sans spectateur). Une sortie sera également effectuée au Parc de St Brisson.

L'école a été informée qu'une subvention leur était attribuée sous réserve de réception d'un projet détaillé de cette sortie. L'école a acté ce principe et doit nous envoyer son projet qui permettra le déblocage de la subvention.

d. Gîtes

Madame GRIMARD signale que le mode fonctionnement des gîtes est difficilement gérable. Il est proposé d'organiser une réunion pour réfléchir à ce dossier.

e. Problème de pollution lié aux assainissements

Madame FOURNIER fait remarquer qu'il peut y avoir une pollution d'un puits liée à des assainissements non conformes.

Nous allons demander le compte rendu SPANC à la communauté de communes du Serein.

Séance levée à 22h15.

2021-055 : Modification de la salle du coffre de l'agence postale

2021-056 : Mise à disposition de personnel à la mairie de l'Isle sur Serein

2021-057 : Modification des horaires d'ouverture de l'agence postale

2021-058 : Vente de la boulangerie : acceptation de l'offre de Mr HILL

2021-059 : Vente de la boulangerie : autorisation de signature des mandats de vente

2021-060 : Subvention à la résidence Adélie

2021-061 : Validation du document unique

2021-062 : Dispositif de signalement : conventionnement avec le CDG 89

2021-063 : Recensement de la population 2022 : fixation des indemnités des agents recenseurs

2021-064 : Clôture aire de jeux

2021-065 : clôture aire de jeux choix pour l'option

2021-066 : Agence postale : achat d'un copieur

2021-067 : Travaux de voirie sous mandat 2021

2021-068 : Achat de panneaux de signalisation

Le secrétaire de séance,

Pierre-Yves ROY

